

# L'équitation en France

## Données-clés

### UN SPORT ACCESSIBLE

- 3<sup>e</sup> sport national - 1<sup>er</sup> sport féminin
- **700 000 licenciés**
- Nombre de cavaliers en **augmentation de 60 %** entre 2001 et 2010
- **1 million** de familles pratiquent l'équitation ou en vivent
- **34 millions** de Français pensent vacances équestres pour cet été\*
- **58 %** des pratiquants parcourent **moins de 13 km** pour se rendre dans leur club
- Revenu net annuel moyen des familles de cavaliers : entre 25 000 et 30 000 euros.

### UNE FILIERE ÉCONOMIQUE AUTONOME

- **45 000 emplois** essentiellement ruraux et non délocalisables
- **8 000 entreprises**
- **250 nouveaux établissements** équestres chaque année
- **1 filière économique non subventionnée**, équilibrée et créatrice d'emplois
- **1<sup>er</sup> employeur sportif privé**

### UN RELAIS EDUCATIF MAJEUR

La pratique de l'équitation favorise une vie en société harmonieuse dans le respect des autres, de la vie animale et du milieu naturel. Elle donne le goût de l'effort et de l'engagement. Plus généralement, l'équitation est un atout pour la santé publique.

\* Sondage BVA-FFE (mai 2011)

# Tous concernés !

## Rendez-vous sur :

[www.lequitationenperil.org](http://www.lequitationenperil.org)

- Informez-vous
- Suivez le dossier
- Relayez l'information



# L'équitation en péril !

## Sauvegardons une fiscalité adaptée

# L'équitation est menacée par un changement de fiscalité!

Une TVA à 19,6 % au lieu de 5,5 % sur les activités équestres et la vente de chevaux au prétexte que nous ne les mangeons pas? Telle est la menace que la Commission européenne fait peser sur la France.

Nous sommes plus d'un million de familles françaises à avoir choisi l'équitation comme loisir sportif et éducatif. Ce changement de fiscalité est une nouvelle **amputation de notre pouvoir d'achat**. Plus largement, ses conséquences seront désastreuses pour l'économie et les emplois de toute la filière cheval.

L'équitation permet l'accès à la nature et à la vie animale et contribue au bien-être physique. Elle doit rester accessible au plus grand nombre! Nos élus de tous horizons et le gouvernement doivent trouver la solution.

## Condamnation du cheval en France: le compte à rebours a commencé

- 3 mars 2011 : condamnation des Pays-Bas
- 12 mai 2011 : condamnation de l'Allemagne et de l'Autriche
- Fin 2011 : jugement de la France et très probable condamnation

## Menaces en cascade

Cet alourdissement massif de la fiscalité ne concerne pas que le cheval. Ces 3 condamnations montrent que la logique de la Cour de justice de l'Union européenne est de remettre en cause le taux réduit de TVA pour toutes les activités liées aux animaux et aux produits agricoles non destinés à la consommation alimentaire : chiens, chats, végétaux d'agrément, etc.

## Maintenir la TVA à 5,5 %, c'est possible

L'article 279 du code général des impôts liste les activités bénéficiant d'un taux réduit de TVA. **Une solution pérenne serait d'ajouter à cette liste les activités physiques et sportives utilisant des animaux, ainsi que les installations agricoles nécessaires à cet effet.** Cela est en conformité avec la 6<sup>e</sup> directive fiscale européenne qui précise que les installations sportives peuvent être soumises à une TVA réduite.

L'Europe et la France accordent aussi la **TVA réduite aux zoos**. Elles prennent donc bien en compte le caractère social et éducatif de cette attraction qui présente des animaux au public.

## Le courage et le bon sens politique permettront à l'équitation de répondre aux aspirations des Français.



Retrouvez toutes ces informations sur le site du collectif "L'équitation en péril" : [www.lequitationenperil.org](http://www.lequitationenperil.org)



## Conséquences d'un passage de la TVA de 5,5 à 19,6 %

### Pour les citoyens

- **Perte de pouvoir d'achat** pour plus d'1 million de familles
- **Coup de frein au développement** des activités équestres, pourtant largement démocratisées
- Disparition de nombreux centres équestres, obligeant les cavaliers à davantage de déplacements et donc **d'avantage de dépenses**

### Pour les territoires ruraux

- Mise en difficulté des entreprises équestres, acteurs majeurs de l'**éducation sportive**, de la **préservation des paysages** et de la **sauvegarde des territoires ruraux**
- Moins d'entreprises, moins de chevaux : mise en péril de la **biodiversité** et du patrimoine génétique français

### Pour l'emploi

- **Faillite** d'un certain nombre de structures, entraînant la **disparition directe de 6 000 emplois** et l'arrêt brutal de la création de 1 000 emplois pérennes chaque année

Ce changement de fiscalité serait un encouragement au **retour à une économie souterraine et défiscalisée** pour une partie des opérations liées aux chevaux et à l'équitation.